

## **REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE (RIP)**

Une procédure de **référendum d'initiative partagée (RIP)**, a été engagée par des parlementaires (députés et sénateurs) afin de s'opposer à une **disposition de la loi Pacte** qui vise à la privatisation des Aéroports de Paris.

Pour aboutir, la proposition de référendum doit recueillir le soutien de 10% du corps électoral, soit environ **4,5 millions de Français**. Une consultation est donc organisée par le ministère de l'Intérieur sur le site **referendum.interieur.gouv.fr jusqu'au 12 mars 2020** et c'est le Conseil constitutionnel qui est garant de la bonne tenue de la consultation et de la validation du nombre de soutiens.

Les personnes inscrites sur la liste électorale souhaitant signer cette «pétition numérique» devront communiquer leur nom, prénom et commune, soit par leurs propres moyens ou par l'intermédiaire des bornes d'accès à internet situées « au moins dans la commune la plus peuplée de chaque canton », pour ce qui nous concerne il s'agit de Fontenay-Trésigny.

Par ailleurs afin d'aider les personnes qui auraient des difficultés avec les supports numériques, le soutien au RIP pourra être déposé en mairie en complétant un formulaire papier qui est mis à disposition. L'enregistrement sur le site du ministère sera alors effectué par un agent administratif déclaré auprès de la Préfecture.

En complément du formulaire , il est nécessaire de se munir d'un justificatif d'identité (CNI, passeport) ainsi que de la carte d'électeur si possible pour bien vous identifier d'après la liste électorale.



**Mairie de Presles-en-Brie**

6, rue A. Leblanc, 77220

Tél : 01.64.25.50.03



Ne pas jeter sur la voie publique